



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 22 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six le 22 septembre 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Rémi PITRÉ

Etaient présents : Messieurs Georges DUMAS, Denis LEVREL, Christian SORIEUX, Hubert COUASNON, André LAITU (Suppléant de M. BROSSARD), Yannick BRÉ, Laurent DUMERCY, Loïc ALMÉRAS, Rémi PITRÉ, Jean-Francis RICHEUX, Frédéric SOHIER, Teddy RÉGNIER, Yann SOULABAILLE, Nicolas PERRIN (Suppléant M. Stéphane LENFANT), et Madame Françoise LOUAPRE

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Messieurs Arnaud DUPUIS, Marcel LE MOAL Stéphane LENFANT et Ludovic BROSSARD

Pouvoir : aucun

Assistaient également :

Messieurs Olivier VINCENT, Jean-Pierre TROUSLARD et Madame Véronique PERRATON du SMG Eau 35

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier VINCENT

Secrétaire de séance Adjoint : Monsieur Jean-Francis RICHEUX

Nombre de Membres du Comité présents : 15

Nombre de Membres du Comité votants : 15

Date de la convocation : le 15 septembre 2026

N°26/09-07 Programme d'opérations complémentaire n°1

Comité syndical du 22 septembre 2026

N°26/09-07 Programme d'opérations complémentaire n°1

Rapport,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°26_03-12 en date du 10/03/2026 adoptant le Budget Principal M57

Vu la délibération n°26_03-10 en date du 10/03/2026 adoptant le programme d'opération 2026

Considérant que de nouvelles demandes de financement nécessitent l'inscription de montants complémentaires au programme d'opération du SMG-Eau35

Bénéficiaire	Thème	Opération financée	Montant à inscrire
EPB	Usine de la Baronnerie	Amélioration de filière : Reminéralisation et désinfection	54 200€
EPTB	2eme tranche	Régularisation des années depuis 2024 2024 : 300 000€ 2025 : 300 000€ 2026 : 100 000€	700 000€
TOTAL			754 200

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) AJOUTER au programme d'opérations du budget primitif 2026 le programme complémentaire n°1 composé de l'opérations présentée ci-dessus.

2°) ACTER que les dépenses liées à ces opérations s'élèvent à un montant supplémentaire de 754 200 Euros.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

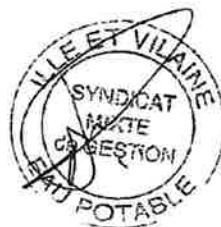
Fait à Rennes, le 22 septembre 2026

Le Secrétaire de Séance

Le Président,



Olivier VINCENT



Rémi PITRÉ